

**Association Française des
Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés
CGPC**

Affiliée au Certified Financial Planner Board of Standards
et à l'International Certified Financial Planners Council
Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901 (et textes subséquents)

EXAMENS DE CERTIFICATION

2004

Unité de valeur 5

Synthèse - Diagnostic et conseil patrimonial global

Durée : 4 heures

Coefficient 2

Documents à disposition : Néant

Siège social : 5, rue Tronchet - 75008 PARIS

Tel. 01 40 06 08 08 - Fax. 01 40 06 96 23

e-mail : info@cgpc.net

Web : www.cgpc.net

Monsieur LENORMAND, 46 ans, vous rencontre pour recueillir vos conseils en gestion de patrimoine. Il sort d'une période difficile qui le conduit à se poser de multiples questions :

- Au plan familial, Monsieur LENORMAND a divorcé en 2003. Les conséquences immédiates de cet événement sont les suivantes :
 1. Il devra payer à chacun de ses 3 enfants (18, 16 et 15 ans), qui restent à la charge de leur mère, une pension alimentaire tant qu'ils poursuivront des études (25 ans). Le juge a fixé cette pension à 500 € par mois et par enfant. En revanche, il ne doit plus rien à son ex-épouse qui a reçu un capital au titre de la prestation compensatoire.
 2. La résidence principale a été vendue. Monsieur LENORMAND est locataire de l'appartement qu'il habite. Il n'envisage pas racheter tout de suite une résidence principale mais est sur le point de signer l'acquisition d'une maison de vacances où il recevra ses enfants. (cf. infra)
- Au plan professionnel, Monsieur LENORMAND avait été licencié de son entreprise dans le courant de l'année 2003. Il a été inscrit aux ASSEDIC pendant quelques mois mais il vient de retrouver un poste de directeur logistique dans un groupe chimique. Il recevra le même salaire que par le passé (100.000 € bruts par an). Parmi les éléments périphériques de sa rémunération figurent un Article 83 (3% du salaire annuel exclusivement payé par l'entreprise) et un contrat de prévoyance qui garantit le versement d'un capital correspondant à 3 ans de salaire brut. Il a désigné ses enfants comme bénéficiaires de ce contrat.
- Monsieur LENORMAND, qui, d'habitude, n'a pas d'argent devant lui, se trouve aujourd'hui à la tête de liquidités importantes (cession de sa résidence principale et quasi totalité de son indemnité de licenciement). Celles-ci s'élèvent à 300.000 € et sont investies en SICAV monétaires. Il a, par ailleurs, hérité de sa mère il y a 10 ans, d'un portefeuille de 50.000 € constitué d'AIR LIQUIDE et d'IBM. Votre prospect aura besoin de vos conseils en matière de placements...

De votre discussion avec Monsieur LENORMAND ressortent plusieurs problèmes à résoudre.

Il vous est demandé de proposer des réponses, sachant que la finance n'est pas le domaine de compétence principal de ce prospect et qu'il attend de ce fait des informations simples, claires et argumentées.

- **Acquisition d'une résidence secondaire**

Monsieur LENORMAND veut retrouver un cadre familial pour recevoir ses enfants en vacances. Il a décidé d'acheter une petite maison en Bretagne. Celle-ci est vendue par un de ses amis pour un prix de 100.000 €

Rendez-vous est pris chez le notaire pour signer dans quelques semaines mais votre prospect est très perplexe quant au mode de financement à retenir. Certains de ses amis lui conseillent de payer la totalité comptant (il a l'argent ; absence de risque...); d'autres seraient plutôt favorables à ce qu'il recoure à un crédit (taux de crédit bas, fiscalité avantageuse...). Ses amis, dont certains sont des professionnels de la finance, ont certainement des arguments valables aussi bien « pour » et « contre » le crédit. Il vous appartiendra de préciser les avantages et inconvénients de chaque solution et d'indiquer votre préférence pour l'une ou l'autre solution.

Toujours concernant l'immobilier, Monsieur LENORMAND précise qu'il n'achètera sûrement pas de résidence principale avant plusieurs années. Il habite aujourd'hui à Lille où il est locataire (loyer mensuel 900 € + charges 100 €). Il envisage de prendre sa retraite en région lyonnaise où il n'exclut pas d'acheter un jour un petit appartement.

- **Protection des enfants en cas de décès**

D'un naturel « inquiet », Monsieur LENORMAND craint que sa nouvelle intégration professionnelle ne se passe pas aussi bien que prévu. Il considère par ailleurs que le contrat de prévoyance, dont il bénéficie au travers de son entreprise, ne donnera pas à ses enfants des capitaux suffisants. Il aimerait être sûr qu'en cas d'accident, chacun puisse disposer de 150.000 €

- **Préparation de la retraite**

Profitant de sa période de chômage, Monsieur LENORMAND a fait simuler sa future retraite. Sur la base d'un salaire constant à 90.000 € jusqu'à son taux plein (63 ans), sa pension (CNAV + ARRCO + AGIRC) serait de 45.000 €

Considérant qu'il pense ne pouvoir réaliser aujourd'hui que très peu d'économies chaque année (3.000 €), votre prospect manifeste une grande inquiétude...La Loi Fillon peut-elle lui apporter des solutions ?

- **Optimisation fiscale**

Toute proposition de mesure permettant de réduire la fiscalité sera appréciée par Monsieur LENORMAND qui se déclare « allergique » à l'impôt.

- **Placements financiers**

Compte tenu des réponses que vous aurez apportées aux questions précédentes, avez-vous une stratégie d'investissement à proposer au prospect qui accepte de prendre des risques « mesurés », n'a pas de réel projet à court terme (hors l'achat de la maison en Bretagne), et se déclare aussi ouvert à l'immobilier qu'aux valeurs mobilières ou à toute autre forme de placement ?

Epreuve CGPC 2004

1^{ère} question

Monsieur LENORMAND vous a sélectionné pour votre appartenance à CGPC. Il vous demande de lui préciser ce qu'implique pour vous l'appartenance à l'Association et ce que cela peut lui apporter en tant que client.

Barème : 4 points / 40

2^{ème} question

Définissez les paramètres à prendre en considération pour bâtir une stratégie financière : budgets actuels et futurs, fiscalité, conséquences de la disparition du chef de famille....

Barème : 6 points / 40

3^{ème} question

Votre proposition pour le financement de l'acquisition de la résidence secondaire.

Barème : 7 points / 40

4^{ème} question

Comment renforcer la protection financière des enfants en cas de disparition brutale de leur père ?

Barème : 5 points / 40

5^{ème} question

Quelles propositions spécifiques pour préparer la retraite ?

Barème : 5 points / 40

6^{ème} question

Quelles solutions de « défiscalisation » souhaitez-vous proposer ?

Barème : 3 points / 40

7^{ème} question

Développer votre stratégie financière pour les capitaux disponibles.

Barème : 10 points / 40

Total de l'épreuve : 40 points

TABLES

IRPP METHODE SIMPLIFIEE	
R/N inf. à 4 262 €	0
R/N entre 4 262 et 8 382 €	$(R \times 0.0683) - (291.09 \times N)$
R/N entre 8 382 et 14 753 €	$(R \times 0.1914) - (1\,322.92 \times N)$
R/N entre 14 753 et 23 888 €	$(R \times 0.2826) - (2\,668.39 \times N)$
R/N entre 23 888 et 38 868 €	$(R \times 0.3738) - (4\,846.98 \times N)$
R/N entre 38 868 et 47 932 €	$(R \times 0.4262) - (6\,883.66 \times N)$
R/N sup. à 47 932 €	$(R \times 0.4809) - (9\,505.54 \times N)$

Plafonds : abattement 10% : 12 437 €, abattement 20% : 22 780 €

ISF	
Inf. à 720 000 €	0%
Compris entre 720 000 et 1 160 000 €	0.55%
Compris entre 1 160 000 et 2 300 000 €	0.75%
Compris entre 2 300 000 et 3 600 000 €	1.00%
Compris entre 3 600 000 et 6 900 000 €	1.30%
Compris entre 6 900 000 et 15 000 000 €	1.65%
Sup. à 15 000 000 €	1.80%

SUCCESSION ENTRE EPOUX	
PART DU PATRIMOINE TAXABLE	TAUX
Moins de 7 600 €	5 %
De 7 600 à 15 000 €	10 %
De 15 000 à 30 000 €	15 %
De 30 000 à 520 000 €	20%
De 520 000 à 850 000 €	30 %
De 850 000 à 1 700 000 €	35 %
Plus de 1 700 000 €	40%

SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE	
PART DU PATRIMOINE TAXABLE	TAUX
Moins de 7 600 €	5 %
De 7 600 à 11 400 €	10 %
De 11 400 à 15 000 €	15 %
De 15 000 à 520 000 €	20%
De 520 000 à 850 000 €	30 %
De 850 000 à 1 700 000 €	35 %
Plus de 1 700 000 €	40%
